

## COLLECTIVITÉS LOCALES

Sociétés d'économie mixte,  
modernisation  
et mise en concurrence

## CONTENTIEUX

Autorités administratives  
indépendantes  
et règlement juridictionnel  
des litiges de droit commun

## ORGANISATION ET RELATIONS ADMINISTRATIVES

Réflexions sur le degré  
de juridictionnalisation  
des instances disciplinaires  
universitaires

## DROIT ADMINISTRATIF ET DROIT SOCIAL

Le contentieux administratif  
du revenu de remplacement

## DROIT ADMINISTRATIF ET FINANCES PUBLIQUES

Le sursis au paiement  
de l'impôt

## ● Le Conseil d'État et l'interprétation de la loi

### DOSSIER

## Élections (I)

Organisation et déroulement du scrutin  
Étendue du contrôle du juge électoral

## DIRECTION

### Directeurs :

Franck Moderne et Pierre Delvolvé

### Secrétaire général :

Dominique Pouyaud  
Professeur à l'Université  
René-Descartes (Paris V)

### Secrétaire général adjoint :

Frédéric Bicheron  
Docteur à l'Université  
Panthéon-Assas (Paris II)

31-35, rue Froidevaux,  
75685 Paris cedex 14  
E-mail : rfd@daloz.tm.fr

## PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL, DIRECTEUR DE LA PUBLICATION

Charles Vallée

## DIRECTRICE GÉNÉRALE

Nathalie de Baudry d'Asson

## ÉDITION

### Directeur éditorial :

Philippe Weiss

### Éditeur :

Arlette Courvasier  
Tél. rédaction : 01 40 64 53 97  
Fax : 01 40 64 54 66  
E-mail : a.courvasier@daloz.tm.fr

### Secrétaire de rédaction :

Jocelyne Londero

## MARKETING, PUBLICITÉ

Nathalie Thouny

Chef de produit : Véronique Prugniaud

## ABONNEMENT

Relations clients : Yvette Nay

Revue bimestrielle (6 numéros par an)  
BP 150, 94208 Ivry-sur-Seine Cedex  
Tél. : 0 820 800 017  
Fax : 01 40 64 89 92

### Prix de l'abonnement (1 an) :

France 155,5 €  
Étranger 171,5 €

Les abonnés qui, à la réception de ce numéro, constateront que la livraison précédente ne leur est pas parvenue, sont priés d'en aviser le service des abonnements sans délai, l'éditeur ne pouvant garantir pendant plus de 6 mois le service des numéros manquants.

## ÉDITIONS DALLOZ

Société anonyme  
au capital de 3956040 euros

### Siège social :

31-35 rue Froidevaux - Paris 14<sup>e</sup>  
RCS Paris 572 195 550  
Siret 572 195 550 00098  
Code APE 221A  
TVA FR 69572 195 550

La reproduction, même partielle,  
de tout élément publié dans la revue  
est interdite.

CPPAP n° 66739  
ISSN 0763-1219

GARDEX	✓
VOC	
E. DATOS	
OK	
<i>Sept 16 2002</i>	

CORTE SUPREMA BIBLIOTECA	
SIG. TOPOGRAFICA	INVENTARIO
2-104	148335



## ARTICLES

877

### Le Conseil d'État et l'interprétation de la loi

par Bruno Genevois ..... 877

### Le Doyen Vedel et Charles Eisenmann (à propos de l'article de E. Breen)

par Claude Goyard ..... 887

## DOSSIER

889

### Élections (1ère partie)

#### 1. Organisation et déroulement du scrutin

Retrait irrégulier d'une liste de candidats et sincérité de l'élection (concl. sur TA Paris, 12 oct. 2001, *Armessen et autres*)  
par Sophie Chalhoub ..... 889

Format des bulletins et secret du vote (concl. sur TA Nice, 9 oct. 2001, *Élections municipales de Sainte-Maxime*)  
par Philippe Orengo ..... 893

#### 2. Étendue du contrôle du juge électoral

dans la vérification des bulletins (concl. sur CE, Sect., 10 juill. 2002, *Élections municipales de Piré-sur-Seiche*)  
par Didier Chauvaux ..... 899

sur les listes électorales, la campagne électorale et le dépouillement (concl. sur TA Paris, 15 oct. 2001, [deux espèces] *Mme Filipetti et Immarigeon et MM. Bardi et Lefèvre-Utile*)  
par Sophie Chalhoub ..... 906

## RUBRIQUES

917

### ACTES UNILATÉRAUX ET CONTRATS

Jurisprudence

#### Le contrôle des ordonnances de codification

(concl. sur CE, 17 mai 2002, *Hoffer et autres*)  
par Christine Maugué ..... 917

### COLLECTIVITÉS LOCALES

Études

#### Les sociétés d'économie mixte

1. Les sociétés d'économie mixte locales après la loi de modernisation  
par Jean-François Sestier ..... 923

2. Société d'économie mixte et mise en concurrence : perspectives comparées  
par Philippe Cossalter ..... 938

Jurisprudence

#### Pour quelques hectares de plus, ou les aléas de la délimitation des communes

(note sous CE, 11 juill. 2001, *Commune de Saint-Christophe-en-Oisans*)  
par Michel Verpeaux ..... 952

### CONTENTIEUX

Étude

#### La participation des autorités administratives indépendantes au règlement juridictionnel des litiges de droit commun

par Romain Godet ..... 957

### ORGANISATION ET RELATIONS ADMINISTRATIVES

Étude

#### Réflexions sur le degré de juridictionnalisation des instances disciplinaires universitaires

par Frédéric Sauvageot ..... 968

### URBANISME

Jurisprudence

#### Les plans de prévention des risques naturels comme documents d'urbanisme (note sous CE, 3 déc. 2001, *SCI des 2 et 4, rue de la Poissonnerie et autres*)

par Nicolas Chauvin ..... 982

### DROIT ADMINISTRATIF ET DROIT SOCIAL

Étude

#### Le contentieux administratif du revenu de remplacement

par Francis Zapata ..... 985

### DROIT ADMINISTRATIF ET FINANCES PUBLIQUES

Étude

#### Quelques développements jurisprudentiels dans le domaine du sursis au paiement de l'impôt

(à propos de CE, Sect., 25 avr. 2001 [2 espèces] *Société Parfival et SARL Janfin*)  
par Jocelyn Clerckx ..... 991

### COUR ADMINISTRATIVE

#### D'APPEL **1001**

La lettre de la Cour administrative d'appel de Bordeaux (décembre 2001 - mars 2002) . . . **1001**

### TRIBUNAL

#### DES CONFLITS **1007**

Décisions récentes (1er semestre 2002) par Philippe Terneyre . . . . . **1007**

### TABLES

#### **1033**

Table alphabétique des matières **1033**

Table chronologique des avis et des décisions rapportés . . . . . **1033**

### CONSEIL D'ÉTAT **1010**

Arrêts et avis récents (1er juillet 2002 - 31 août 2002) par Philippe Terneyre . . . . . **1010**



Le pictogramme qui figure ci-contre mérite une explication. Son objet est d'alerter le lecteur sur la menace que représente pour l'avenir de l'écrit, particulièrement dans le domaine de l'édition technique et universitaire, le développement massif du photocopillage.

Le Code de la propriété intellectuelle du 1<sup>er</sup> juillet 1992 interdit en effet expressément la photocopie à usage collectif sans autorisation des ayants droit. Or cette pratique s'est généralisée dans les établissements d'enseignement supérieur, provoquant une baisse brutale des achats de livres et de revues, au point que la possibilité même pour les auteurs de créer des œuvres nouvelles et de les faire éditer correctement est aujourd'hui menacée.

Nous rappelons donc que toute reproduction, partielle ou totale, de la présente publication est interdite sans autorisation de l'auteur, de son éditeur ou du Centre français d'exploitation du droit de copie (CFC, 20, rue des Grands-Augustins, 75006 Paris).

#### ÉDITIONS DALLOZ

31-35, rue Froidevaux, 75685 Paris Cedex 14

Le Code de la propriété intellectuelle n'autorisant, aux termes de l'article L. 122-5, 2<sup>o</sup> et 3<sup>o</sup> a), d'une part, que les « copies ou reproductions strictement réservées à l'usage privé du copiste et non destinées à une utilisation collective » et, d'autre part, que les analyses et les courtes citations dans un but d'exemple et d'illustration, « toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle faite sans le consentement de l'auteur ou de ses ayants droit ou ayants cause est illicite » (art. L. 122-4).

Cette représentation ou reproduction, par quelque procédé que ce soit, constituerait donc une contrefaçon sanctionnée par les articles L. 335-2 et suivants du Code de la propriété intellectuelle.